

RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 02389
Numéro SIREN : 824 601 835
Nom ou dénomination : 2G RESTAURATION

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2019 sous le numéro de dépôt 13214

Greffe du tribunal de commerce de MELUN



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 19/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/13214

Déposant :

Nom/dénomination : 2G RESTAURATION

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 824 601 835

N° gestion : 2016 B 02389



13214

Désignation de l'entreprise : 26 RESTAURATION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2		
Adresse de l'entreprise : 1 CLOS DAME GILLE 77340 PONTAULT COMBAULT		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
Numéro SIRET* 8 2 4 6 0 1 8 3 5 0 0 0 1 3		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N clos le. 3 1 1 2 2 0 1 8		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC	
	Frais de développement * CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires AF		AG	
	Fonds commercial (1) AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
	Terrains AN		AO	
	Constructions AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles AT		AU	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours AV		AW	
	Avances et acomptes AX		AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
	Autres participations CU		CV	
	Créances rattachées à des participations BB		BC	
	Autres titres immobilisés BD		BE	
	Prêts BF		BG	
	Autres immobilisations financières * BH		BI	
	TOTAL (II) BJ			BK
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	BM
En cours de production de biens BN			BO	
En cours de production de services BP			BQ	
Produits intermédiaires et finis BR			BS	
Marchandises BT			BU	
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	
		Autres créances (3) BZ	49 849 CA	49 849
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE	
DIVERS	Disponibilités CF	CG		
	Charges constatées d'avance (3) * CH	CI		
	TOTAL (III) CJ	49 849 CK	49 849	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Comptes de régularisation	Écarts de conversion actif * (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	49 849 IA	49 849	

[Handwritten scribbles]

© Sage

Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :
		Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



2

BILAN PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2019

Désignation de l'entreprise		2G RESTAURATION	Exercice N	
		Néant <input type="checkbox"/>		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	50 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants <input type="checkbox"/> EI)	DG		
	Report à nouveau	DH	(195)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (i)	DL	49 805	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (ii)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (iii)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	ES		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		
	Dettes fiscales et sociales	DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	44		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (iv)	EC	44	
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	49 849	
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
	Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	44		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



3

COMPTES DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

		Exercice N				Total	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue services*	FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		FK		FL	
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements*			GA
				- dotations aux provisions			GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC
	Autres charges (12)					GD	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GE	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GF	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GG	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GH	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



M. W.

4

COMpte DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise <u>2G RESTAURATION</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
		Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD
	(9) Dont transferts de charges	A1
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.



M. G.

(Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A										Désignation de l'entreprise : 2G RESTAURATION		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *					
IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
										1		2		3			
										CZ		D8		D9			
Frais d'établissement et de développement										TOTAL I							
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD		KE			
CORPORELLES										KG		KH		KI			
Terrains																	
Constructions										KJ		KK		KL			
Sur sol propre										L9							
Dont Composants																	
Sur sol d'autrui										M1		KN		KO			
Dont Composants																	
Installations générales, agencements* et aménagements des constructions										M2		KQ		KR			
Dont Composants																	
Installations techniques, matériel et outillage industriels										M3		KS		KT			
Dont Composants																	
Autres immobilisations corporelles										KV		KW		KX			
Installations générales, agencements, aménagements divers *																	
Matériel de transport *										KY		KZ		LA			
Matériel de bureau et mobilier informatique										LB		LC		LD			
Emballages récupérables et divers *										LE		LF		LG			
Immobilisations corporelles en cours										LH		LI		LJ			
Avances et acomptes										LK		LL		LM			
TOTAL III										LN		LO		LP			
FINANCIÈRES										8G		8M		8T			
Participations évaluées par mise en équivalence																	
Autres participations										8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés										1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières										1T		1U		1V			
TOTAL IV										LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG		ØH		ØJ			
CADRE B										IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
										1		2		3		4	
										par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.										IN		CØ		DØ		D7	
Frais d'établissement et de développement										TOTAL I							
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		LV		LW		1X	
CORPORELLES										IP		LX		LY		LZ	
Terrains																	
Constructions										IQ		MA		MB		MC	
Sur sol propre																	
Sur sol d'autrui										IR		MD		ME		MF	
Inst. gales, agenets et am. des constructions										IS		MG		MH		MI	
Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT		MJ		MK		ML	
Autres immobilisations corporelles										IU		MM		MN		MO	
Inst. gales, agenets, aménagements divers																	
Matériel de transport										IV		MP		MQ		MR	
Matériel de bureau et informatique, mobilier										IW		MS		MT		MU	
Emballages récupérables et divers*										IX		MV		MW		MX	
Immobilisations corporelles en cours										MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes										NC		ND		NE		NF	
TOTAL III										IY		NG		NH		NI	
FINANCIÈRES										IZ		ØU		M7		ØW	
Participations évaluées par mise en équivalence																	
Autres participations										IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés										I1		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières										I2		2E		2F		2G	
TOTAL IV										I3		NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4		ØK		ØL		ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SQ 2019

Exercice N clos le 3 1 1 1 2 2 0 1 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables**(art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l' exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: 2G RESTAURATION

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice ((col.1 - col.2) - col.5 (5))
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

© Sage

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



[Signature]

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains				PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport			QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT	
TOTAL III				QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles	TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
	TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations	TOTAL IV	NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW			NY			NZ			
Total général non ventilé (NS + NT + NU)		Total général non ventilé (NW - NY)									

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

N° 2057-SD 2019

Désignation de l'entreprise :		2G RESTAURATION		Néant <input type="checkbox"/>		*					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	7		7				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	49 842		49 842					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX		VT	49 849	VU	49 849	VV				
RENOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B									
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	44		44						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	44	VZ	44						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032											

© Sage



Désignation de l'entreprise : 2G RESTAURATION		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input checked="" type="checkbox"/>	* Exercice N, clos le : 31/12/2018			
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme					ZN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								WO	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	XR		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8	WQ		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							TOTAL I	WR	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
			- imposées au taux de 0 %					WH	
			- imposées au taux de 19 %					WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6	
Franchise des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	XA		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.							ZY	
	Majoration d'amortissement*							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté, 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 septies A)	L5	XF
		File de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobiliers créées (art. 209C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 tredecies)	PA	
		ZPII, IIE (art.44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art.44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	XG		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					bénéfice (I moins II)	XI			
					déficit (II moins I)		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN		XO		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD



M. G.

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise <u>2G RESTAURATION</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	195	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	195	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	195	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.



[Signature]

Désignation de l'entreprise		2G RESTAURATION				Néant <input type="checkbox"/>		*
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(787)	AFFECTATIONS	Affectations - Réserves légales	ZB		
					- Autres réserves	ZD		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	592		Dividendes	ZE		
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF		
	TOTAL I	ØF	(195)		Report à nouveau	ZG	(195)	
						TOTAL II	(195)	
						(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		
RENSEIGNEMENTS DIVERS								
Exercice N :								
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7		YQ	
	— Engagements de crédit-bail immobilier							YR
	— Effets portés à l'escompte et non échus							YS
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance							YT
	— Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8		XQ	
	— Personnel extérieur à l'entreprise							YU
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV
	— Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES		ST	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS						9Z
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée							YY
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ (150)
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*							ØB
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*							ØS
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 sinon 0	ZR
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG
— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : 2G RESTAURATION

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		①	②	③	④	⑤	⑥
		①	②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ρ	Long terme σ			Plus-values taxables à 19% (1) ⑩
				σ			
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	+					
	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*							

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑪

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑫

CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑬

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



[Signature]

Désignation de l'entreprise : 2G RESTAURATION Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/> ou 12,8% <input type="checkbox"/>	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <input type="checkbox"/>	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <input type="checkbox"/>	

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ^①	Moins-values à 12,8 % ^②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ^③	Solde des moins-values à 12,8 % ^④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ^①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ^⑥	Solde des moins-values à reporter $\pi = \kappa + \lambda + \mu - \nu - \sigma$
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ^②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ^③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ^④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ^⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

© Sage



[Signature]

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2019

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 2G RESTAURATION							Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme							
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés	4						
	5						
TOTAL (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



[Signature]

Néant *

Désignation de l'entreprise : 2G RESTAURATION

Exercice ouvert le : 01012018

et clos le : 31122018

Durée en nombre de mois 1 2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel : *

YP

dont apprentis YF

dont handicapés YG

RL

Effectifs affectés à l'activité artisanale

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**I - Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

OA

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés

OK

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante

OL

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges

OT

TOTAL 1 OX**II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)

OH

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation

OE

Subventions d'exploitation reçues

OF

Variation positive des stocks

OD

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée

OI

Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation

XT

TOTAL 2 OM**III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)**

Achats

ON

Variation négative des stocks

OQ

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances

OR

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

OS

Taxes déductibles de la valeur ajoutée

OZ

Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)

OW

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée

OU

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

O9

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante

OY

TOTAL 3 OJ**IV - Valeur ajoutée produite**

Calcul de la Valeur Ajoutée

TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3 OG**V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)

SA

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case

EV

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)

GX

Effectifs au sens de la CVAE *

EY

Chiffre d'affaires du groupe économique

HX

Période de référence

GY

du

GZ

au

Date de cessation

HR

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1) *

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 8 2 4 6 0 1 8 3 5 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2G RESTAURATION

ADRESSE (voie) 1 CLOS DAME GILLE

CODE POSTAL 77340 VILLE PONTAULT COMBAULT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3	1000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination 2G PARTICIPATIONS
 N° SIREN (si société établie en France) 4 7 8 8 4 6 0 5 8 % de détention 100 Nb de parts ou actions 100
 Adresse : N° 1 Voie CLOS DAME GILLE
 Code Postal 77340 Commune PONTAULT COMBAULT Pays FR

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Handwritten signature

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2019

N° de dépôt

[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

[] (1)

Néant []*

EXERCICE CLOS LE [3 | 1 | 1 | 2 | 0 | 1 | 8]

N° SIRET [8 | 2 | 4 | 6 | 0 | 1 | 8 | 3 | 5 | 0 | 0 | 0 | 1 | 3]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [2G RESTAURATION]

ADRESSE (voie) [1 CLOS DAME GILLE]

CODE POSTAL [77340] VILLE [PONTAULT COMBAULT]

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE [P5]

Forme juridique []	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° [] Voie []		Code Postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique []	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° [] Voie []		Code Postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique []	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° [] Voie []		Code Postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique []	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° [] Voie []		Code Postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique []	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° [] Voie []		Code Postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique []	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° [] Voie []		Code Postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique []	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° [] Voie []		Code Postal []	Commune [] Pays []

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



[Signature]

2G RESTAURATION
SAS AU CAPITAL DE 50000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 1 CLOS DAME GILLE
77340 PONTAULT COMBAULT
RCS MELUN 824 601 835

PROCES-VERBAL de décisions de l'associé unique du 26 Juin 2019

L'an deux mille dix neuf, le 26 juin à 9 heures,

Le soussigné, Monsieur Gilles Marchal, représentant légal de la société 2G Participations, ayant son siège social à Pontault Combault (77340) 1 clos Dame Gille, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Melun B 478 846 058, associée unique de la société référencée ci-dessus, a pris les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du gérant sur l'ensemble des opérations et sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2018 et présentant un résultat nul, approuve les dits comptes, donne quitus au gérant de sa gestion.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat comme suit :

Réserve légale	0 €
Dividendes	0 €
Report à nouveau	0 €
 Total	 0 €

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique, conformément à l'article 223 quater du CGI constate :
Qu'aucune charge ni dépense somptuaire visés à l'article 39-4 du même code n'a été enregistrée au cours de l'exercice,
Qu'aucun amortissement excédentaire visés à l'article 39 - 4 du même ne code et autres amortissements non déductibles n'a été enregistré au cours de l'exercice 2018.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique rappelle que son gérant, Monsieur Gilles Marchal, n'a perçu pour 2018 aucune rémunération au titre du mandat de gérance.
Il est rappelé que les frais de missions et de représentation lui sont remboursés sur pièces justificatives.



CINQUIEME RESOLUTION

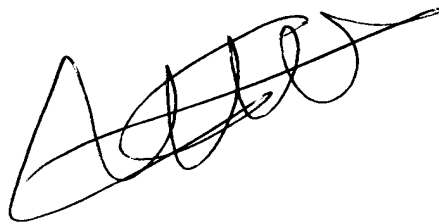
L'associé unique a décidé de ne pas verser de rémunération pour son gérant Monsieur Gilles Marchal au titre de l'année 2019.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au gérant pour effectuer les formalités prévues par la loi auprès du Registre du Commerce et des sociétés.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**2G RESTAURATION
SAS AU CAPITAL DE 50000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 1 CLOS DAME GILLE
77340 PONTAULT COMBAULT
RCS MELUN 824 601 835**

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUIN 2019**

ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

RESULTATS

Chiffre d'affaires H.T.	0 €
Résultat de l'exercice :	
Bénéfice net comptable	0 €
Perte	-

PROPOSITION D'AFFECTION

Réserve légale :	-
Réserves réglementées :	-
Autres réserves :	-
Dividendes :	-
Report à nouveau :	0 €

MOUVEMENTS DES PARTICIPATIONS PENDANT L'EXERCICE

Aucun mouvement.

FILIALES, PARTICIPATIONS ET SOCIETES CONTROLEES

Néant

DIVIDENDES

Néant

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Néant

ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous poursuivons nos efforts pour développer notre chiffre d'affaires.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est à signaler.



MODE DE PRESENTATION ET METHODE D'EVALUATION

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles et vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

A Pontault-Combault,
Le 12 juin 2019.

La Gérance

2G RESTAURATION
1 CLOS DAME GILLE
77340 PONTAULT COMBAULT



Pontault, le 22/11/2019

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MELUN
Monsieur le Greffier
2 avenue du général Leclerc
77010 MELUN CEDEX

Courrier recommandé avec AR

Monsieur le Greffier,

- Je vous prie de trouver le dépôt des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018.

Veillez trouver ci-joint également un chèque de 48.33€ pour les frais de dépôt des comptes annuels.

Vous souhaitant, Monsieur le Greffier, bonne réception de la présente, et vous priant d'agréer l'expression de mes distinguées salutations.

M MARCHAL Gilles

